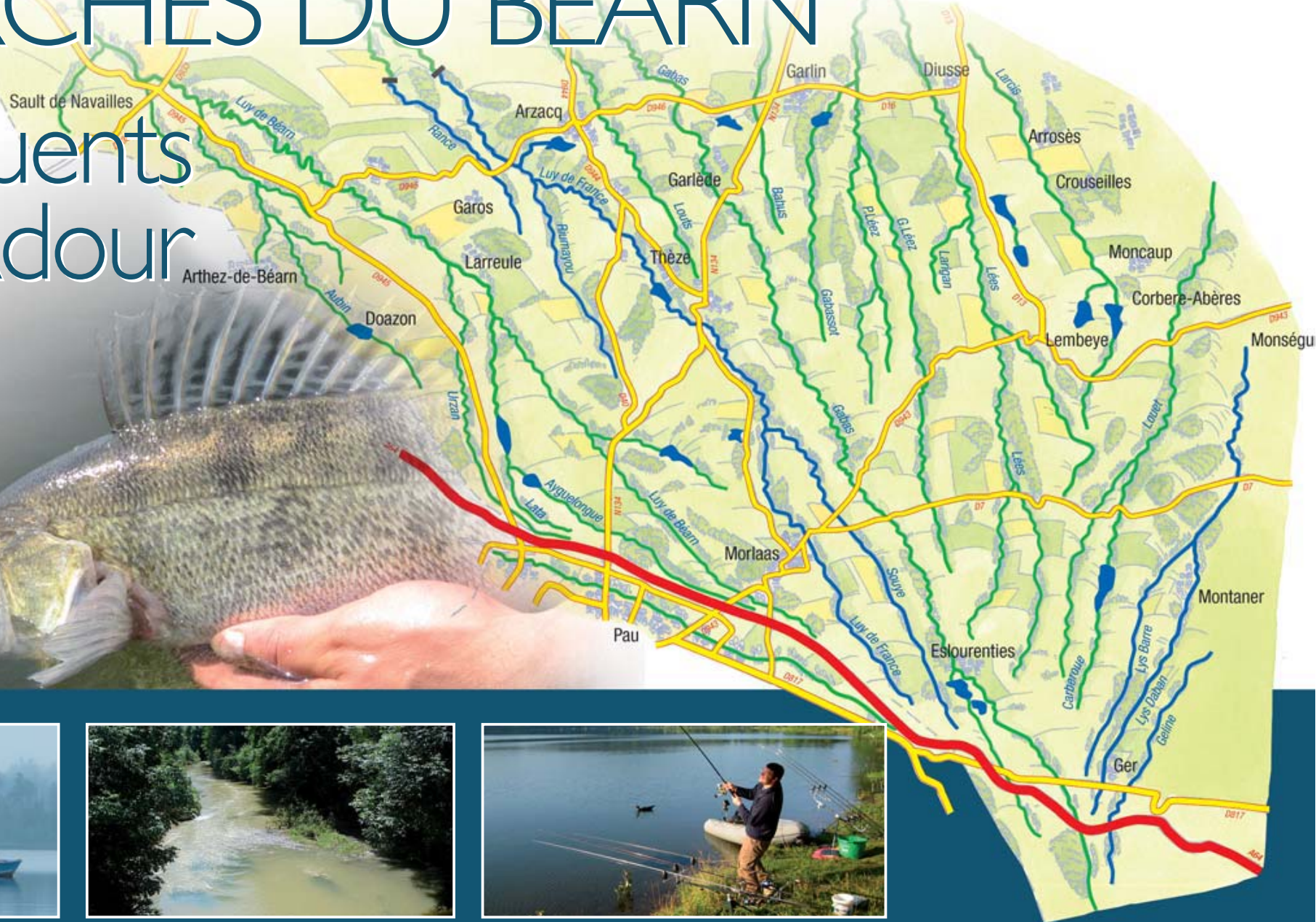


# MARCHES DU BÉARN

## et affluents de l'Adour



▲ Pêche en barque



▲ les méandres de Luy-de-France



▲ Pêche à la carpe sur le lac de Corbère

# Les Luys

Le Luy de France et le Luy de Béarn prennent leur source au Nord-est de Pau, le premier à Limendous et le second à Andoins. Ces deux cours d'eau traversent d'Est en Ouest la Chalosse, dans les Landes, où ils se rassemblent au pied du château de Gaujacq (ils forment alors le "Luy") pour confluer dans l'Adour en aval de Tercis-les-Bains (au Sud de Dax). Ils accueillent de belles populations de goujons, chevesnes, ablettes et gardons.

Plusieurs retenues ont été aménagées dans le secteur : lac du Balaing, lac de Doazon... Ces plans d'eau accueillent de nombreuses espèces de seconde catégorie piscicole, carpes, brochets, sandres...



## INFOS PRATIQUES

### LES GESTIONNAIRES DE PÊCHE

#### AAPPMA le Pesquit

Président : M. Dartau - Tél. : 05.59.04.59.36  
www.association-peche-pesquit.com

Opérations effectuées : Suivi et entretien des cours d'eau. Animation de journées de sensibilisation auprès des jeunes. Projets d'aménagements et valorisation de parcours thématiques en partenariat avec les Communautés de Communes locales. Programme d'éducation à l'environnement en partenariat avec les collèges du territoire. Pêche en barque se renseigner auprès de l'AAPPMA le Pesquit.

#### AAPPMA la Gaule Orthézienne

Président : M. Arénas - Tél. : 05.59.69.17.03  
Site ; www.peche-nature-lagaule-orthezienne.com/

#### Associations de chasse et de pêche du Haut Ossau

### OÙ PÊCHER : PARCOURS SPÉCIFIQUES ?

**Parcours Jeunes** ① VIVEN sur le Balaing : 1<sup>ère</sup> catégorie ; 1 canne ; sur 100 m en amont du pont de Viven (moins de 18 ans), AAPPMA Le Pesquit.

**Plans d'eau** ① ANOS ; 1<sup>ère</sup> catégorie ; 1 canne ; asticot interdit ; gestion privée ② AYGUELONGUE ou MAZEROLLES ou MOMAS : 2<sup>e</sup> catégorie ; 3 cannes ; Pré-lac et haut du lac en réserve. Au niveau du déversoir réserve en amont de la passerelle ; Pêche de la carpe au-

torisée toute la nuit au moyen d'esches végétales depuis la berge avec obligation de remettre le poisson vivant pris dans son milieu naturel ; AAPPMA le Pesquit ③ BALAING ou NAVAILLES ou ARGELOS : 2<sup>e</sup> catégorie ; 3 cannes ; "No-kill" Remettre le poisson pris dans son milieu naturel avec les précautions d'usage. Mode de pêche : hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé ; AAPPMA le Pesquit ④ DOAZON ou l'Aubin : 2<sup>e</sup> catégorie ; 3 cannes ; pêche interdite sur le Pré-lac (Règlement Intérieur) ; AAPPMA le Pesquit ⑤ SERRES-CASTET : 2<sup>e</sup> catégorie ; 3 cannes ; Pré-lac et digue en réserve. La pêche depuis les deux digues est interdite. Circulation interdite par arrêté municipal. Les véhicules doivent alors être stationnés au parking. Pêche de la carpe autorisée toute la nuit au moyen d'esches végétales depuis la berge avec obligation de remettre le poisson vivant pris dans son milieu naturel. AAPPMA le Pesquit ⑥ UZEIN : 2<sup>e</sup> catégo-

rie ; 3 cannes ; Le déversoir et l'évacuateur de crues du lac d'Uzein jusqu'au pont de la D208 en réserve. Interdiction de la pêche en barque, à l'exception de celles de la "guinguette" qui sont autorisées pour l'amorçage de la carpe (après accord du propriétaire). Pêche à la carpe exclusivement en NO-KILL et de jour ; Associations de chasse et de pêche du Haut-Ossau.

## RÈGLEMENTATION

### INTERDICTIONS DE PÊCHE :

**Réserves particulières des affluents de l'Adour :** Pré-lacs et digues des retenues de l'Ayguelongue, de SERRES-CASTET ♦ Digue des retenues de DOAZON, et du BALAING.

**Réserve particulière du lac d'UZEIN :** Commune d'UZEIN depuis la vanne d'alimentation du lac jusqu'à 300 m en aval de cette vanne (dernier canal-frayère).

### LIMITATION ET TAILLE(S) MINIMALE(S) DE CAPTURE

POISSONS	TAILLE MINIMALE	COURS D'EAU* ET PLAN D'EAU	CAPTURES AUTORISÉES
Truite fario Truite arc-en-ciel Omble ou saumon de fontaine Omble chevalier	20 cm	Dans tous les cours d'eau	10 par jour et par pêcheur.
Black-Bass	30 cm	Dans tous les cours d'eau et plans d'eau de 2 <sup>e</sup> catégorie où la pêche est autorisée	2 par jour et par pêcheur.
Brochet	60 cm		
Sandre	50 cm		

\* Ainsi que les canaux dérivant des cours d'eau



▲ La prise d'un beau sandre



▲ Découverte de la pêche sur le lac de Mazerolles



▲ Le Luy de France



▲ Lac du Balaing

# Gabas, Leez, Louet et Lys

Les ruisseaux du Gabas et des Leez, dont la largeur oscille entre 5 et 10 m, accueillent une population intéressante de goujons, carpes et écrevisses.

Les nombreux plans d'eau aménagés au cœur des coteaux offrent des biotopes favorables au développement de populations de carnassiers intéressantes pour la pêche (lacs de Bassillon, Cadillon et Corbère...). Le sandre, le brochet et la perche sont présents en nombre dans la plupart d'entre eux.

Le lac du Gabas, situé à cheval entre le département des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes Pyrénées est un plan d'eau "no kill" de plus de 200 ha, riche en brochet, sandre et black-bass. La pêche y est autorisée depuis 2008.



## INFOS PRATIQUES

### LES GESTIONNAIRES DE PÊCHE

#### AAPPMA Le Pesquit

Président : M. Dartau - Tél. : 05.59.04.59.36  
www.association-peche-pesquit.com

#### FDAAPPMA

Président : M. Maysonave - Tél. : 05.59.84.98.50

### OÙ PÊCHER : PARCOURS SPÉCIFIQUES ?

**Parcours jeunes** ① SAINT LAURENT BRETAGNE sur le canal du moulin de Bretagne : 2<sup>e</sup> catégorie ; sur 1000 m depuis la prise d'eau du canal jusqu'à la confluence avec le Gabas (limite aval) ; moins de 18 ans ; Du 13/03 au 19/09 ; AAPPMA le Pesquit.

**Plans d'eau** ① ARZACQ : 2<sup>e</sup> catégorie ; 3 cannes ; Haut du lac en réserve ; ASA ② BASSILLON : 2<sup>e</sup> catégorie ; 3 cannes ; tout brochet dont la taille est inférieure à 60 cm

et supérieure ou égale à 80 cm doit être remis à l'eau. (Règlement intérieur de l'AAPPMA du Pesquit) ; Pêche de la carpe autorisée toute la nuit au moyen d'esches végétales depuis la berge avec obligation de remettre le poisson vivant pris dans son milieu naturel ; Carnet de prélèvement obligatoire à raison de 5 poissons (sandres et brochets) par an et par pêcheur ; AAPPMA le Pesquit. ③ BOUEILH BOUEILHO LASQUE : 2<sup>e</sup> catégorie ; 3 cannes ; AAPPMA le Pesquit ④ CADILLON : 2<sup>e</sup> catégorie ; 3 cannes ; Pêche de la carpe autorisée toute la nuit au moyen d'esches végétales depuis la berge avec obligation de remettre le poisson vivant pris dans son milieu naturel ; AAPPMA le Pesquit ⑤ CASTILLON : 2<sup>e</sup> catégorie ; 3 cannes ; "No-kill" : Remettre le poisson pris dans son milieu naturel avec les précautions d'usage. Mode de pêche : hameçon simple sans ardilhon ou ardilhon écrasé ; AAPPMA le Pesquit ⑥ CORBERES : 2<sup>e</sup> catégorie ; 3 cannes ; Pré-lac en réserve ; Pêche de la carpe autorisée

toute la nuit au moyen d'esches végétales depuis la berge avec obligation de remettre le poisson vivant pris dans son milieu naturel ; AAPPMA le Pesquit ⑦ ESCAUNETS : 2<sup>e</sup> catégorie ; 3 cannes ; FDAAPPMA du 64 et du 65 ⑧ ESLOURENTIES ou GABAS : 2<sup>e</sup> catégorie ; 3 cannes ; "No-kill" : Remettre le poisson pris dans son milieu naturel avec les précautions d'usage, pêche autorisée dans les deux lacs, tous modes de pêche autorisés à l'exclusion de l'utilisation de poissons vivants ou morts comme appât. Pêche autorisée depuis la digue. Timbre halieutique obligatoire. Parties amont du grand et du petit lac en réserve (panneaux sur place). Pêche en barque autorisée ; FDAAPPMA du 64 et du 65 *Coin de Pêche p.70* ⑨ GABASSOT ou GARLIN : 2<sup>e</sup> catégorie ; 3 cannes ; Pêche de la carpe autorisée toute la nuit au moyen d'esches végétales depuis la berge avec obligation de remettre le poisson vivant pris dans son milieu naturel ; AAPPMA le Pesquit.

### OÙ SÉJOURNER ?

Voir page 71.

#### LIMITATION ET TAILLE(S) MINIMALE(S) DE CAPTURE

POISSONS	TAILLE MINIMALE	COURS D'EAU* ET PLAN D'EAU	CAPTURES AUTORISÉES
Truite fario Truite arc-en-ciel Omble ou saumon de fontaine Omble chevalier	20 cm	Dans tous les cours d'eau	10 par jour et par pêcheur.
Black-Bass	30 cm	Dans tous les cours d'eau et plans d'eau de 2 <sup>e</sup> catégorie où la pêche est autorisée (sauf lac de Bassillon se reporter à la réglementation du lac)	2 par jour et par pêcheur. (sauf lac de Bassillon)
Sandre	50 cm		
Brochet	60 cm		

\* Ainsi que les canaux dérivant des cours d'eau

### RÈGLEMENTATION

#### INTERDICTIONS DE PÊCHE :

**Réserves particulières :** Dignes des retenues de CORBÈRE, de BASSILLON, de CADILLON et de CASTILLON ♦ Ruisseau le GABASSOT et lac de GARLIN depuis 50 m en amont du pont du chemin de ronde du lac, enjambant le GABASSOT, jusqu'à 50 m en aval.



▲ Eglise de Morlaàs



▲ Black-bass



▲ Pêche aux leurres



▲ Découverte des milieux aquatiques du Gabas



# Le pôle pêche du Gabas

Ce parcours est constitué d'un grand lac (lac du Gabas ou Eslourenties) et de petits bassins de pêche situés plus à l'aval. Un sentier "découverte" permet de relier les deux sites.

Le lac du Gabas est une retenue dont la superficie avoisine les 200 ha (la plus importante du département). Peuplé de black-bass, brochets et sandres, elle n'a été ouverte à la pêche qu'en 2008. La pêche en barque est autorisée et facilitée par l'aménagement d'une mise à l'eau en rive droite, sur la commune d'Eslourenties (location de barques sur place). A l'aval, les bassins permettent aux jeunes et aux personnes à mobilité réduite (pontons labellisés "tourisme et handicap") de s'adonner aux plaisirs de la pêche des carpes et des truites. Des aires de pique nique ont été aménagées. Des sorties nature sont également réalisées sur le site puisque des bassins de reproduction naturelle assistée pour le brochet ont été mises en place.

## ACCÈS ET STATIONNEMENT

Pour accéder au lac du Gabas, il est nécessaire de se rendre en direction de la Maison pêche et nature depuis le centre du village d'Eslourenties. La mise à l'eau est située quelques centaines de mètres plus bas. Les bassins de pêche sont accessibles également par le centre du village d'Eslourenties. Pour les non détenteurs de carte de pêche à l'année, la commune met à disposition du matériel et une autorisation de pêche journalière.

## RÉGLEMENTATION

La remise à l'eau du poisson est obligatoire. Hameçon sans ardillon ou ardillon écrasé.

## CONTACT

**AAPPMA le Pesquit**

Place de la république - 64410 ARZACQ

Tél. 05 59 04 59 36

Site : [www.association-peche-pesquit.com](http://www.association-peche-pesquit.com)



# HÉBERGEMENTS



Marche du Béarn

## CHAMBRES D'HÔTES Voir PLAN Page 68 **4**

### MONSEGUR Maison Cap Blanc

Tél. 05.59.81.54.52  
maumy.francine@wanadoo.fr  
http://www.maisoncapblanc.com



Réservation : [www.peche64.com](http://www.peche64.com)

Chambres d'Hôtes de Pays, à proximité de Monségur, aménagées dans une maison béarnaise indépendante. Salon/bibliothèque. Jardin ombragé avec piscine et terrasse privative. La maison Cap Blanc offre confort, repos et convivialité. Francine vous propose en soirée sa cuisine du Sud.

2 ch.



## CHAMBRES D'HÔTES Voir PLAN Page 68 **5**

### ST-LAURENT-BRETAGNE Moulin de Bretagne

Tél. 05.59.68.38.72  
Tél. 05.59.11.20.64  
labardacq@free.fr  
http://www.gites64.com



Réservation : [www.peche64.com](http://www.peche64.com)

Ancien moulin à eau enregistré au patrimoine des monuments historiques ouvrant sur le bassin ou en terrasse avec vue sur le canal. Centre équestre et parc. Sur place, un parcours d'1 km sur le canal du moulin. A 10 km, lac d'Eslourenties (pêche 2<sup>e</sup> catégorie), à 16 km, lacs de Castillon et Bassillon.

2 ch.



## CAMPING MUNICIPAL Voir PLAN Page 68 **6**

### ESLOURENTIES-DABAN Les Noisetiers★★

Rue des Peyries  
Tél. 05.59.04.15.84  
mairieeslourenties-daban@wanadoo.fr  
Ouvert du 15/05/2010 au 15/09/2010



Réservation : [www.peche64.com](http://www.peche64.com)

Camping neuf spécialement équipé pour les personnes à mobilité réduite. Lac à proximité avec sentiers de randonnée, pêche. Pôle handi pêche labellisé "Tourisme et handicap". A proximité du lac de Gabas. Parcours découverte de 800 m. location de barque. Entretien du matériel de pêche.

20 empl.



## CAMPING Voir PLAN Page 68 **3**

### LESPIELLE Camping du Moulin de Bellegarde

8 chemin du Bourg  
Tél. 05.59.68.50.06 - 06.84.93.47.88  
cazenave.henri@sfr.fr  
Ouvert du 31/05/2010 au 30/09/2010



Réservation : [www.peche64.com](http://www.peche64.com)

Camping à la ferme classé Pré vert. Sur le site d'un moulin à eau du XIV<sup>e</sup> siècle encore en fonctionnement, le camping vous accueille au bord du canal. Parcours de pêche sur le canal ombragé d'amenée au bief. Rivière 2<sup>e</sup> catégorie à 300 m. Lacs à 7 km. Location de caravane/tente/mobil-home.

6 empl. 165/180€ location/semaine +2€ électricité/jour 5€ adulte/empl/nuit



## MEUBLÉS Voir PLAN Page 68 **6**

### ESLOURENTIES Gîte N°121129

Bérecq - Lanuque★★  
Chemin de l'Ecole  
Tél. 05.59.11.20.64 - 05.59.46.37.00  
resa@gites64.com - www.gites64.com



Réservation : [www.peche64.com](http://www.peche64.com)

Maison indépendante des années 60 sur propriété de 3000 m<sup>2</sup> avec cour béarnaise. 3 chambres. Située à proximité du lac du Gabas, aménagée pour la pêche en barque (possibilité de location sur place). Parcours découverte de 800 m. Parcours labellisé Tourisme et Handicap de 800 m.

6 pers. 210/380€ 1 semaine



## MEUBLÉS Voir PLAN Page 68 **1**

### GARLIN Sommesous★★

6 Chemin d'Auguste  
Tél. 05.59.04.74.38  
marie-anne.sommesous@wanadoo.fr  
http://www.e-monsite.com/apaujegarlin/



Réservation : [www.peche64.com](http://www.peche64.com)

A deux pas du lac du Gabassot qui constitue une réserve qui s'étend sur 41,5 ha, avec une profondeur de 15,7 m près de la digue. Idéal pour la pêche en barque. Un sentier en fait le tour complet. Location de barque.

2 pers. 250€ 1 semaine 60€ 1 week-end



## MEUBLÉS Voir PLAN Page 68 **2**

### MONTDISSE Gîte N°124005 - Fausset★★★

Aubous  
Tél. 05.59.46.37.00 - 05.59.11.20.64  
resa@gites64.com  
www.gites64.com



Réservation : [www.peche64.com](http://www.peche64.com)

Magnifique moulin à eau rénové, parc calme et verdoyant longé par un ruisseau. Nombreuses possibilités, pêche rivières, lacs, prêt de barque, matériel. Possibilité de location de draps, linge de toilette. 1<sup>er</sup> prix vieilles maisons françaises 2000.

5 pers. 300/590€ 1 semaine



**Chez nous, vous allez vite mordre à l'hameçon**

Découvrez les hébergements Pêche Gîtes de France 64

DES GITES SPÉCIALEMENT ÉQUIPÉS POUR LES PÊCHEURS À PROXIMITÉ DES GAVES ET DES COURS D'EAU DU BÉARN ET DU PAYS BASQUE

[www.gites64.com](http://www.gites64.com)